

**DEPARTEMENT DE  
L'HERAULT  
CANTON DE MEZE  
COMMUNE DE POUSSAN**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LUNDI 11 MARS 2013 À 18H30  
CONVOCATION DU 05 MARS 2013**

**PRESENTS** : J. ADGE, J. BOUSQUET, P. MARIEZ, G. RIVE, S. CUCULIERE, G. NATTA, J. TABARIES, E. BOUSQUET, M. NEGRE, J. L. LAFON, J. M. VICENS, M. BERNABEU, L. MATHIEU, B. FERRAILOLO, V. FERRER, I. ALIBERT, M. ARRIGO, C. FORNES, F. SANCHEZ, P. CROS, D. NESPOULOUS, B. BORDENAVE, G. CLADERA, G. STORM

**POUVOIRS** : Y. PUGLISI                   à       J. BOUSQUET  
                  N. DAVOISNE                   à       P. MARIEZ  
                  P. GIUGLEUR                   à       J. ADGE  
                  H. DE FALCO                   à       G. RIVE

**ABSENTS EXCUSES** :       L. KERBIGUET

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : PIERRE MARIEZ**

**Compte rendu du conseil municipal du 28 janvier 2013 :**

**Protection sociale complémentaire des agents : *Après consultation, la note de service ne sera pas distribuée car tout le personnel a été vu et informé du nouveau décret***

\*\*\*\*\*

**NOTE DE SYNTHÈSE N° 1 : Compte administratif – compte de gestion 2012**

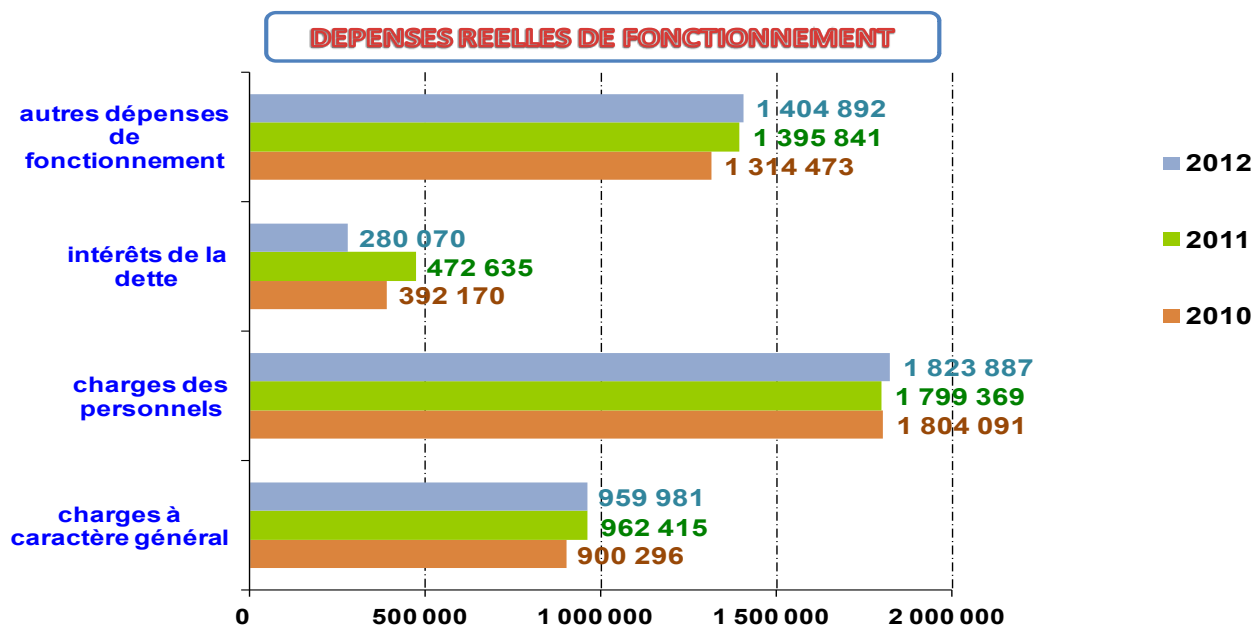
***Monsieur le maire adjoint aux Finances*** présente le compte administratif 2012 conforme au compte de gestion du trésorier municipal, accompagné des pièces annexes.

Il excuse le trésorier payeur général qui ne peut assister à cette séance.

Monsieur le Maire quitte la salle.

## Fonctionnement

CHAPITRES	budget primitif	décision modificative	virement de compte	total des prévisions	montant réalisé	solde restant	pourcentage réalisé
011 charges à caractère général	1 070 000.00	-1 320.00		1 068 680.00	959 980.86	108 699.14	89.83%
012 charges de personnels et frais assimilés	1 988 000.00			1 988 000.00	1 929 480.80	58 519.20	97.06%
022 dépenses imprévues	700.00			700.00		700.00	0.00%
023 virement à la section d'investissement	292 983.00			292 983.00		292 983.00	
042 opération d'ordre entre section : fonctionnement	192 520.00	3 000.00		195 520.00	177 926.05	17 593.95	91.00%
65 autres charges de gestion courante	460 000.00			460 000.00	444 910.95	15 089.05	96.72%
66 charges financières	280 300.00	1 320.00		281 620.00	280 069.85	1 550.15	99.45%
67 charges exceptionnelles	1 000.00	154 240.00		155 240.00	153 959.00	1 281.00	99.17%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>4 285 503.00</b>	<b>157 240.00</b>	<b>0.00</b>	<b>4 442 743.00</b>	<b>3 946 327.51</b>	<b>496 415.49</b>	<b>88.83%</b>
CHAPITRES	budget primitif	décision modificative	virement de compte	total des prévisions	montant réalisé	solde restant	pourcentage réalisé
013 atténuation de charges	60 000.00			60 000.00	105 593.32	-45 593.32	175.99%
042 opération d'ordre transfert entre section	60 000.00			60 000.00	57 727.18	2 272.82	96.21%
70 produits de services, domaines et ventes	500 000.00			500 000.00	469 834.18	30 165.82	93.97%
73 impôts et taxes	2 633 616.00	154 000.00		2 787 616.00	2 818 647.48	-31 031.48	101.11%
74 dotations et participations	966 787.00			966 787.00	1 070 284.83	-103 497.83	110.71%
75 autres produits de gestion courante	35 000.00			35 000.00	28 656.17	6 343.83	81.87%
76 produits financiers	100.00			100.00	20.20	79.80	
77 produits exceptionnels	30 000.00	3 240.00		33 240.00	32 862.81	377.19	98.87%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>4 285 503.00</b>	<b>157 240.00</b>	<b>0.00</b>	<b>4 442 743.00</b>	<b>4 583 626.17</b>	<b>-140 883.17</b>	<b>103.17%</b>
<b>RESULTAT EXCEDENTAIRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>					<b>637 298.66</b>		

*Charges générales:*

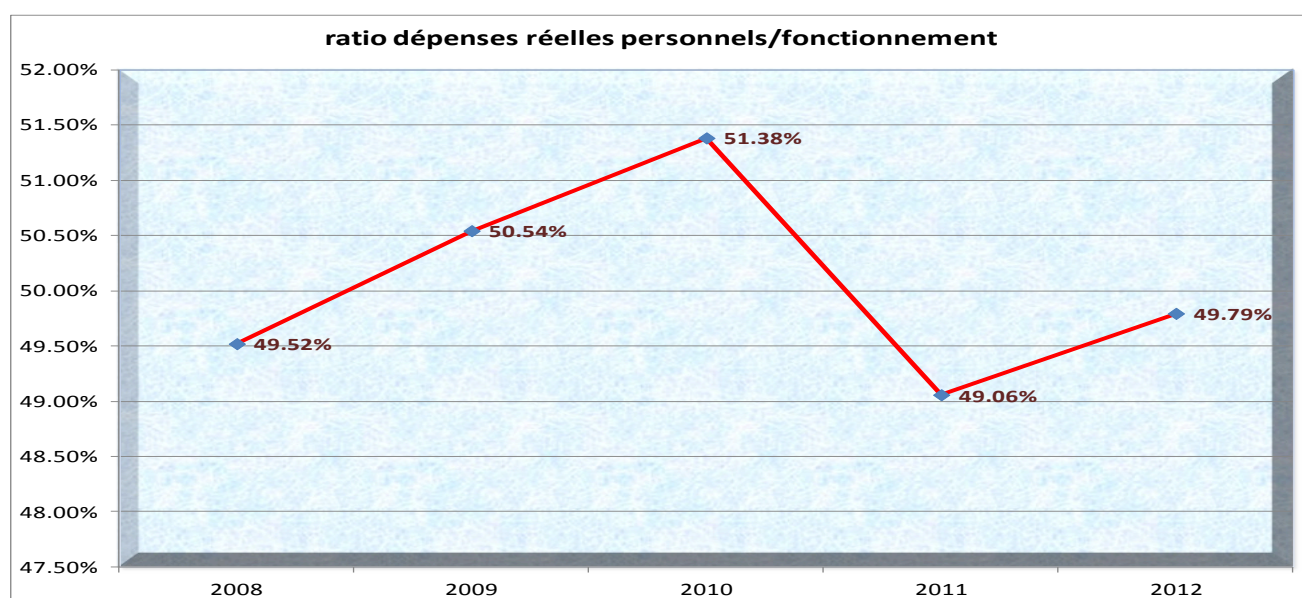
Certains postes des charges à caractère général dégagent un solde de réalisation important : des contrats de prestations de services n'ont pas été exécutés et tous les honoraires prévus n'ont pas été versés. Ces crédits correspondent aux études de la révision du P.L.U. et de celles de la Z.A.C.

Le dépassement sur le compte « eau et assainissement » est dû à la facturation de la consommation des bornes d'incendie. La dépense d'électricité pour l'éclairage public est de 46 000 €. Les travaux entrepris devraient faire diminuer la dépense d'un tiers

*Charges de personnels:*

Les recrutements prévus n'ont pu être réalisés. Il y a une augmentation significative de la prise en charge par l'état de certaines rémunérations et des remboursements par la sécurité sociale. Le recrutement de personnels au sein de la police municipale explique la légère progression des dépenses nettes. Le ratio charges nettes de personnels sur charges nettes est stable et inférieur à 50%.

ANNEE	charges de fonctionnement	charges de personnels	attenuation de charges	charges réelles de fonctionnement	charges nettes de personnel
2010	3 821 835	1 923 287	-119 196	3 511 013	1 804 091
2011	3 917 340	1 856 360	-56 991	3 667 845	1 799 369
2012	3 946 328	1 929 481	-105 593	3 662 808	1 823 887

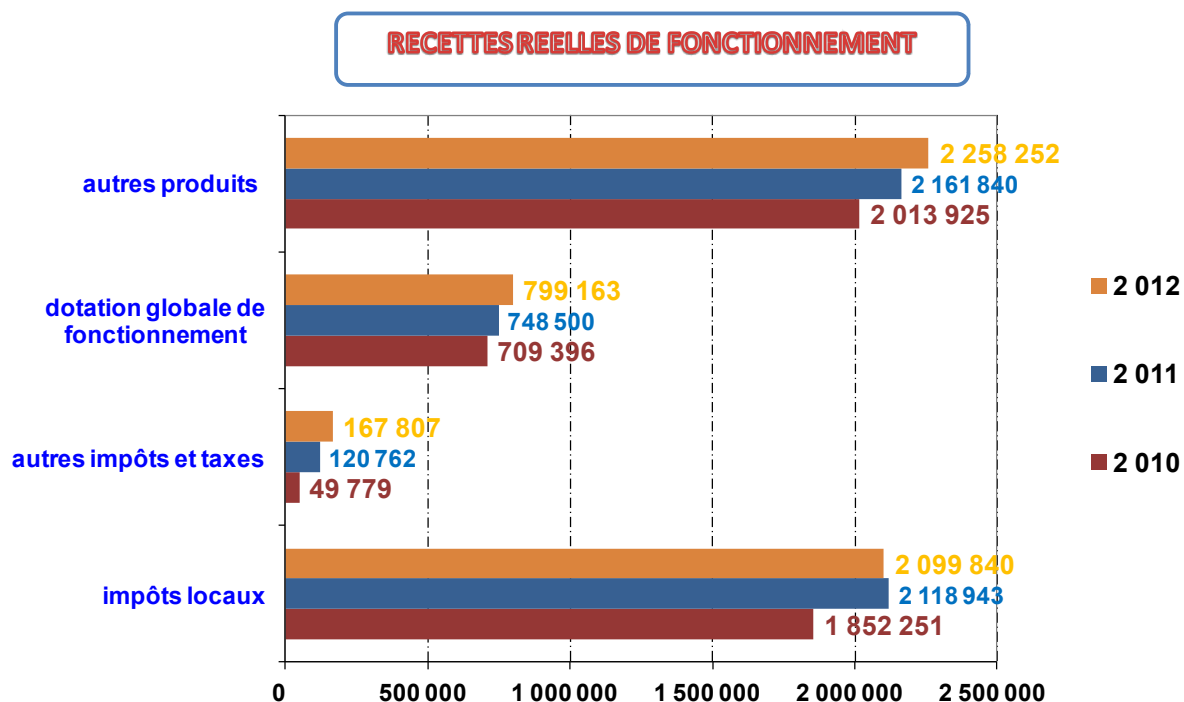


### *Charges financières*

Le montant des intérêts payés est conforme à la prévision budgétaire. Le solde correspond à la variation des intérêts courus non échus.

### *Autres charges de gestion courante:*

Le rapprochement entre le compte de gestion et le compte administratif a permis de déceler des différences dans le paiement des subventions à trois associations imputables au changement de logiciel comptable. La régularisation sera faite dans le budget 2013.



#### *Produits des services*

Au chapitre 70, Le rachat de l'électricité photovoltaïque est comptabilisé pour la première fois. Le montant correspond à la production des années 2011 et 2012. Il est supérieur aux annuités de l'emprunt ayant servi au financement de l'installation.

#### *Impôts et taxes*

Le montant du chapitre 73 (impôts et taxes) est supérieur aux prévisions. Le surplus provient des taxes foncières et d'habitation.

Le montant perçu au titre des droits de mutation est inférieur à la prévision budgétaire.

**POUR : 23**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4**

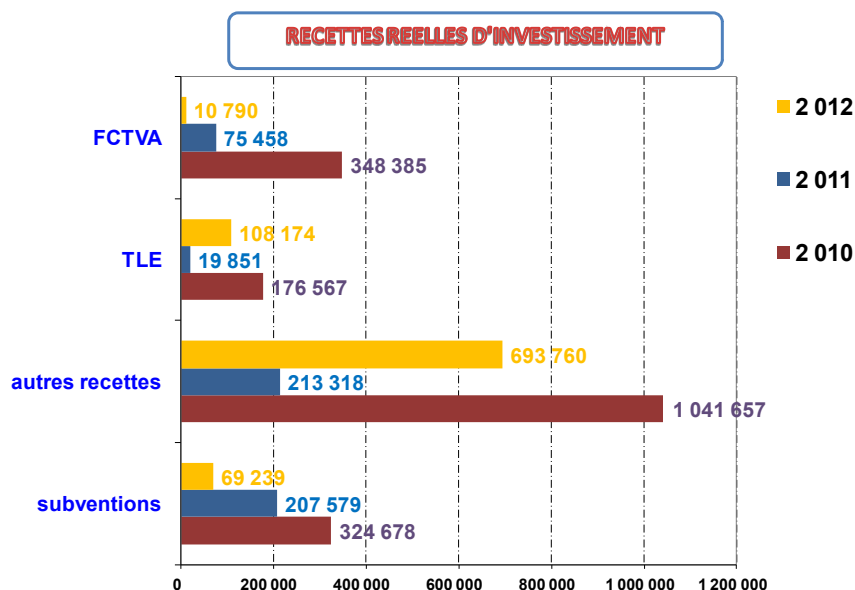
## INVESTISSEMENT

DEPENSES	Budget 2012 + report + décision modificative + virement de crédit	Réalisé
Jardin Public (opérat. 9001)	17 851.20	9 987.88
Sports - (Opérat. 9002)	171 195.60	11 080.94
Bâtiment (opérat. 9004)	218 916.00	51 401.68
Achat terrain (Opérat.9006)	480 000.00	6 000.00
Achat matériels (Opérat. 9007)	120 000.00	24 221.25
Groupe scolaire (Opérat. 9008)	6 047.89	4 197.96
Voirie et trottoirs (Opération 9010)	719 581.20	129 157.80
Réseaux électrification (Opération 9011)	120 000.00	
Chapitre 204 - Article 2042 - Sub.d'équipement	22 038.38	7 391.68
<b>DEPENSES D'EQUIPEMENT</b>	<b>1 875 630.27</b>	<b>243 439.19</b>
Capital emprunt (Chapitre 16)	757 300.00	757 297.97
<b>DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>757 300.00</b>	<b>757 297.97</b>
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 632 930.27</b>	<b>1 000 737.16</b>
Déficit d'investissement reporté	453 268.86	
Chapitre 040 - Travaux en régie	60 000.00	57 727.18
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	10 000.00	
<b>DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>523 268.86</b>	<b>57 727.18</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>3 156 199.13</b>	<b>1 058 464.34</b>
RECETTES	Budget 2012 + report + décision modificative + virement de crédit	Réalisé
Département	161 500.00	
Region	126 000.00	9 238.80
Etat	67 000.00	
Groupement de collectivites	120 000.00	60 000.00
Autres : partenariat aménagement	130 000.00	12 564.00
<b>RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>604 500.00</b>	<b>81 802.80</b>
F.C.V.T.A.	15 000.00	10 789.99
Taxe Locale d'Equipement	100 000.00	108 174.00
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	541 196.13	541 196.13
165 Dépôts et cautionnement reçus	140 000.00	140 000.00
024 Produit de cession d'immobilisation	1 257 000.00	
<b>RECETTES FINANCIERES</b>	<b>2 053 196.13</b>	<b>800 160.12</b>
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 657 696.13</b>	<b>881 962.92</b>
021 Virement de la section de fonctionnement	292 983.00	
040 opérations entre section investissement	195 520.00	177 926.05
041 opérations patrimoniales	10 000.00	
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>498 503.00</b>	<b>177 926.05</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>3 156 199.13</b>	<b>1 059 888.97</b>
<b>RESULTAT EXCEDENTAIRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 424.63</b>

Les dépenses inscrites par opérations ont permis de financer :

- ✓ Opération 9001 : solde d'opération à la salle socio culturelle
- ✓ Opération 9002 : honoraire de maîtrise d'œuvre pour le parquet du gymnase
- ✓ Opération 9004 : climatisation du rez-de-chaussée de la mairie et menuiserie de l'école des baux
- ✓ Opération 9006 : frais sur opérations foncières
- ✓ Opération 9007 : achat de véhicule, matériel de sauvegarde informatique, matériels d'entretien et de mobilier.
- ✓ Opération 9008 : solde d'opérations du groupe scolaire Véronique Hébert

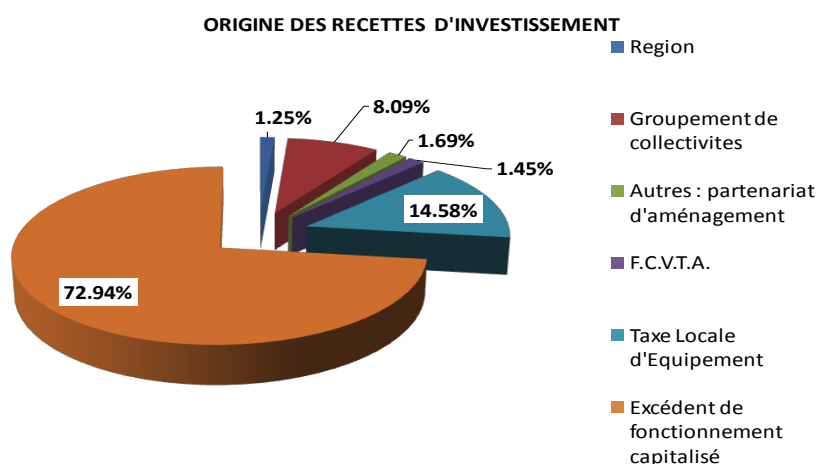
- ✓ Opération 9010 : travaux de pavage de rues, exécution du marché de voirie et de l'entrée nord.



### Taxe d'aménagement

Après la régularisation faite en 2012, les recettes de la taxe d'aménagement retrouvent leur niveau habituel.

### Groupement de collectivités



Les trois quart des financements des investissements proviennent de l'excédent de fonctionnement dégagé. La raréfaction des subventions accordées par l'état et les collectivités territoriales nécessitera de privilégier de façon systématique l'autofinancement et le recours à l'emprunt. Ces deux moyens de financement sont fonction du niveau de l'excédent de fonctionnement atteint.

## Résultat budgétaire 2012

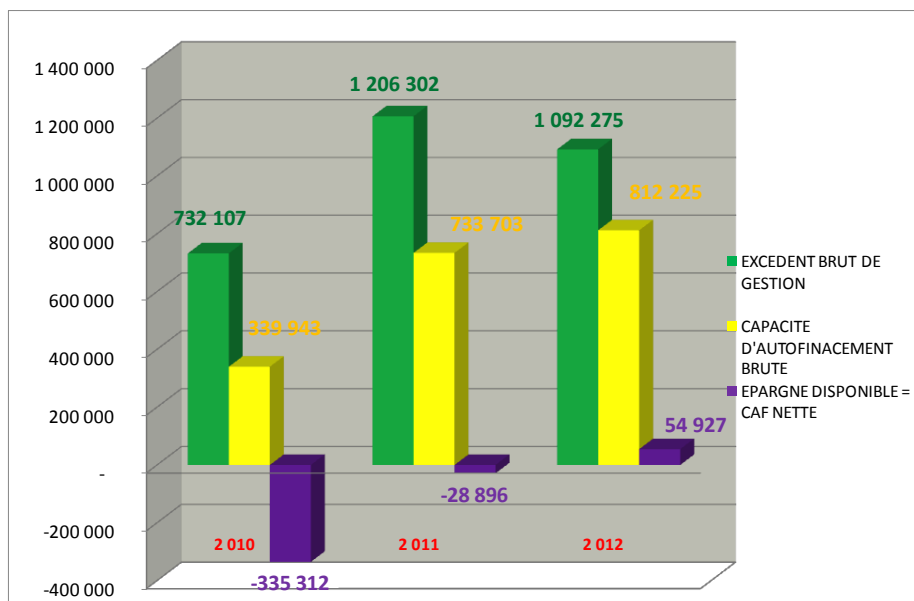
	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 156 199.13	4 442 743.00	7 598 942.13
Titres de recettes émis (b)	1 059 888.97	4 584 608.45	5 644 497.42
Réductions de titres (c)	0.00	982.28	982.28
Recettes nettes (d = b — c)	1 059 888.97	4 583 626.17	5 643 515.14
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 156 199.13	4 442 743.00	7 598 942.13
Mandats émis (f)	1 058 464.34	3 998 694.07	5 057 158.41
Annulations de mandats (g)	0.00	52 366.56	52 366.56
Dépenses nettes (h = f — g)	1 058 464.34	3 946 327.51	5 4 791.85
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d — h) Excédent	1 424.63	637 298.66	638 723.29
(h — d) Déficit			

## Résultat d'exécution 2012

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2011	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2012	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2012
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	-453 268,86	0,00	1 424,63	0,00	-451 844,23
Fonctionnement	541 196,13	541 196,13	637 298,66	0,00	637 298,66
<b>TOTAL</b>	<b>87 927,27</b>	<b>541 196,13</b>	<b>638 723,29</b>	<b>0,00</b>	<b>185 454,43</b>

L'exercice dégage un résultat cumulé excédentaire de 185 454,43 €, double de celui constaté à la clôture de l'exercice précédent.

## Evolution de la capacité d'autofinancement



La capacité d'autofinancement brute de gestion est supérieure au montant du capital remboursé. Cela permet de dégager une épargne disponible de 54 927 €.

**POUR : 23**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 4**



## **NOTE DE SYNTHÈSE N° 2 : Débat d'Orientation Budgétaire**

*Monsieur le maire adjoint aux finances* présente le débat d'orientation budgétaire.

Les résultats enregistrés à la clôture de l'exercice 2012 assurent pour 2013 un plan de financement d'investissements. L'excédent de fonctionnement prévu en 2013 permet de couvrir la totalité des remboursements en capital des emprunts et permettra, ainsi, de financer des dépenses soit en fonctionnement, soit en investissement. La progression des recettes induite par un produit fiscal en progression, la baisse des charges liées au remboursement du capital des emprunts et la stabilité des dépenses courantes de fonctionnement permettent la poursuite des travaux initiés en 2012 et le démarrage d'opérations nouvelles. Les opérations liées aux économies d'énergie seront privilégiées.

### **Dépenses de fonctionnement**

#### *Charges générales:*

Les crédits inscrits vont permettre de poursuivre le financement des études concernant le P.L.U. et l'aménagement de la Z.A.C. Ste Catherine-Marqueval. Dans le cadre du développement de la dématérialisation des documents administratifs à destination de la préfecture et de la trésorerie municipale, un système de gestion électronique de document sera progressivement mis en place. Le remplacement de la chaudière de la M.J.C. et le changement de combustibles vont alléger les dépenses d'énergie. La mise en service progressive des nouveaux lampadaires devrait, à terme, diminuer d'un tiers la consommation électrique. Un rapport comparatif a été demandé à l'entreprise en charge des travaux.

#### *Charges de personnels et assimilées:*

Les crédits prévus permettent de poursuivre les recrutements et la pérennisation des emplois au niveau du personnel administratif, des services techniques et de la police municipale pour laquelle l'effort sera poursuivi. L'organisation et les effectifs du personnel enfance jeunesse sont conditionnés par la mise en place éventuelle des nouveaux rythmes scolaires.

#### *Subventions aux associations*

Des ajustements sont prévus pour tenir compte de situations particulières.

#### *Charges financières*

Le remboursement des intérêts d'emprunt est inférieur de 8% à celui de 2012. Avec des échéances équivalentes chaque mois, l'impact sur la trésorerie est constant.

### **Recettes de fonctionnement**

#### *Produits de service, domaines et ventes*

Une attention particulière sera portée à l'application, pour chaque recette, des clauses de révision telles qu'elles sont prévues dans les délibérations municipales ou par les textes réglementaires.

#### *Fiscalité*

Taux d'imposition : Il est proposé à la commission de ne pas augmenter les taux de la taxe d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti.

Taxe sur l'électricité : le nouveau taux de 7%, amène des ressources supplémentaires. Elles seront consacrées à la poursuite de l'amélioration de l'éclairage public.

Taxe additionnelle aux droits de mutation : La commune va à nouveau bénéficier de cette taxe dans sa totalité. La population légale entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et fixée à 5 272 habitants permet à la commune de percevoir la taxe en direct.

### **Dépenses d'investissement**

#### *Opérations*

Chantiers en cours (report de l'exercice précédent)

- chauffage de la mairie (hall d'entrée et bureaux des étages)
- rénovation des menuiseries de la M.J.C.
- remplacement de la chaudière et installation d'une climatisation à la M.J.C.
- réfection de la toiture du château Vinas
- Rénovation de l'éclairage public
- Démolition des locaux du tri postal avec création en 2013 de places de parking
- Première tranche de la circulade de l'intersection avenue de la Gare, avenue d'Issanka jusqu'aux halles.
- Aménagement du cimetière : voirie et murs en prévision de l'installation d'un jardin du souvenir et d'un colombarium.
- Les travaux prévus au gymnase seront réalisées en fonction de la décision du Conseil Général sur le transfert.

#### Ouverture de chantiers

- Aménagement de parkings et garages face à l'école Véronique Hébert.
- Aménagement du Jardin Public avec création de places de parking supplémentaires et rénovation de trois salles attenantes à l'espace Jean Théron.
- Installation d'un ascenseur et d'une rampe handicapée à la mairie.
- Poursuite du programme de création et de rénovation de l'éclairage public
- Création d'un plateau de jeux pour enfants au jardin public et sur l'espace public du terrain de Malesca
- Aménagement de plateaux de jeux pour enfants à l'école des Baux et Véronique Hébert
- Mise en chantier de travaux de voiries dans le cadre de partenariats d'aménagement.
- La réfection des toitures des bâtiments communaux
- Un projet de jardins partagés

#### *Achat de terrains*

L'acquisition d'un terrain au complexe sportif devrait être suivie d'autres opportunités.

#### *Achat de matériels*

Il est prévu l'acquisition de véhicules, de matériels d'entretien pour la voirie, d'informatique et de communication.

#### **Recettes d'investissement**

##### *Cession de terrain :*

L'expiration des délais de recours à l'encontre du permis de construire, va permettre de percevoir le montant de la vente du terrain de Malesca la fin du premier semestre.

##### *Fonds de compensation de la T.V.A :*

La commune encaissera le reversement au titre des investissements effectués en 2012.

##### *Taxe d'aménagement :*

Le produit attendu est stable.

##### *Subventions*

Des subventions seront perçues de l'Etat, de la Région, du Conseil Général pour l'aménagement de la circulade.

Les travaux concernant le chauffage, la climatisation ou les économies d'énergie seront subventionnés par Hérault énergie, la Région et le FEDER.

L'Etat participera au financement de l'ascenseur de la mairie.

##### *Participation au titre des partenariats d'aménagement*

Les participations (participations pour voiries et réseaux et projet urbain partenarial) vont financer les aménagements des voiries et des espaces publics à Malesca et au chemin des Horts.

#### *Etat de la dette*

Le montant du remboursement en capital est inférieur de 64% à celui de l'année précédente. Il sera financé entièrement par l'excédent de fonctionnement.

En 2013, la commune retrouve un potentiel d'emprunt de 500 000 euros qu'elle pourra activer en cours d'exercice.

#### **Budget annexe**

Les recettes et les dépenses du service enfance jeunesse seront gérées dans un budget annexe.

Question : « Même si la situation financière semble s'être améliorée, est-ce suffisant pour rattraper 5 ans où l'on n'a rien fait ? »

Réponse : « Tout ce qui a été fait reste et profite aux poussannais et c'est vrai que la voilure a été réduite pendant 3 ans, ce qui n'a jamais été caché ».

#### **NOTE DE SYNTHÈSE N° 3 : Subventions aux associations**

**Monsieur le Maire** informe les élus de la nécessité de verser à l'association : Crèche Halte-garderie « Les Petites Pousses » un acompte de subvention avant le vote du budget primitif 2013 d'un montant de 15 000 €

Il informe que le montant des crédits sera inscrit au budget primitif 2013 de la commune.

Il sollicite l'avis des élus.

**POUR : 28**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

#### **NOTE DE SYNTHÈSE N° 4 : Comité consultatif « ZAD carrière »**

Monsieur le maire adjoint délégué à l'environnement et au cadre de vie fait part aux élus du dossier dont il assure la gestion dans le cadre de ses délégations.

Il informe qu'en vertu de l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Il rappelle la délibération du conseil municipal du 13 décembre 2010 approuvant la création d'une commission intitulée « ZAD – carrière »

Ce comité comprend des personnes non élues, notamment des représentants d'associations locales.

Il propose la création d'un comité consultatif pour associer des personnes qualifiées à une étude concernant le dossier « ZAD carrière ».

Il précise que le nombre de personnes non élues est limité à 5 par comité et rappelle que la composition des commissions du conseil municipal est intangible, et seuls peuvent y être convoqués les membres désignés et titulaires.

Il sollicite l'approbation du conseil municipal sur la désignation des membres :

Un représentant :

- du syndicat des chasseurs
- de l'Office National des Forêts
- de la Ligue de protection des oiseaux
- des riverains
- de l'Association Pierres et Chemins

Il est précisé que Madame NESPOULOUS remplace Monsieur CLADERA dans cette commission.

**POUR : 28**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**Madame Isabelle ALIBERT doit quitter la séance****NOTE DE SYNTHÈSE N° 5 : Convention de mise à disposition des services entre la commune de Poussan et la CCNBT**

*Monsieur le Maire* rappelle la convention de mise à disposition des services entre la commune de Poussan et la CCNBT approuvée par délibération du conseil municipal en date du 21 décembre 2006. Dans un souci de bonne organisation des services, la commune de Poussan décide de mettre à la disposition de la CCNBT une partie de ses services pour l'exercice de la compétence urbanisme – instruction des dossiers d'urbanisme.

Le lieu d'exécution de ces tâches sera Poussan.

Il est précisé que le service urbanisme (accueil du public, pré-instruction des dossiers d'urbanisme) est à temps complet.

La CCNBT remboursera à la commune de Poussan 100 % du coût du poste salarial urbanisme.

La présente convention est établie pour une durée de 2 ans renouvelable une fois et rentrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

**POUR : 27****CONTRE : 0****ABSTENTION : 0****NOTE DE SYNTHÈSE N° 6 : CCNBT : marché à bons de commande**

*Monsieur le maire* rappelle l'adhésion au groupement de commande constitué par la CCNBT, ses 6 communes membres ainsi que le CCAS de Méze conformément à l'article 8 du code des marchés publics.

Pour 2013, les montants du marché minimum et maximum doivent être fixés pour les fournitures de produits d'entretien ainsi que le bureau de contrôle.

**Marché à fourniture de produits d'hygiène :****Ancien marché :**

- Lot n° 2 (fourniture et livraison de produits d'hygiène spécifiques aux cuisines et aux cantines municipales) : aucune prévision budgétaire

**Nouveau marché :**

- Lot n° 2 : prévision minimum : 300 € - maximum : 900 €  
que nous prenons dans les prévision déjà budgétisées dans le lot n° 1 (fournitures et livraison de produits d'hygiène générale)

- Lot n° 1 - nouveau montant : minimum : 2300 € - maximum : 7010 €

**Prestation bureau de contrôle :****Ancien marché :**

- Lot n° 4 (vérification périodique des équipements de levage, manutention et machine) : aucune prévision budgétaire

**Nouveau marché :**

- Lot n° 4 : prévision minimum : 150 € - maximum : 400 €

Nous prenons dans le lot n° 6 (vérification périodique et maintenance des extincteurs), au vu de l'ancien marché :

- Lot n° 6 – nouveau montant : minimum : 350 € - maximum 1660 €

**POUR : 27****CONTRE : 0****ABSTENTION : 0****NOTE DE SYNTHÈSE N° 7 : Le Clos du Giradou – classement en voirie communale**

*Monsieur le maire adjoint délégué à l'urbanisme* présente le plan de situation du secteur sur fond de plan cadastral.

Les parcelles AP 66, 67, 72, 73 lieu-dit les Clachs constituent actuellement la voie de desserte en impasse d'un ensemble de maisons d'habitations, elles sont pour l'instant en indivision aux propriétaires voisins des parcelles AP 68, 69, 70, 71 et 117.

Nous proposons au conseil municipal de se prononcer favorablement sur le principe de cette cession. En effet, une opération de lotissement voisine a reçu une autorisation et son chantier de viabilité est en cours de démarrage.

L'opportunité sera offerte par le classement de ces parcelles et d'une partie de la voirie du lotissement en cours quand elle sera réalisée, de relier par une voie publique communale, le chemin des Fossés au chemin de Bouzigues.

Une enquête publique préalable sera nécessaire au classement dans le domaine public de cette voie.

En contrepartie de cette cession à titre gratuit, la commune s'engage à parachever la viabilité de cet impasse par :

- La mise en place de l'éclairage public sur le génie civil mis en place ;
- La réfection de la voirie.

Nous sollicitons l'accord du conseil municipal pour :

- accepter la cession gratuite des parcelles AP 66, 67, 72, 73,
- autoriser Monsieur le maire à :
  - o faire exécuter les travaux de parachèvement en contrepartie de la cession gratuite,
  - o signer les actes de cession correspondants.

*Question* : Pourquoi la mairie doit-elle payer les travaux après cession des terrains et non pas le lotisseur qui en profite ?

*Réponse* : Parce que cela a été acté en 2001/2002 avec l'ancien lotisseur.

Le nouveau lotisseur (parcelle 7) prend à sa charge la partie de la voirie en bordure de son lotissement.

**POUR : 27**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

#### **NOTE DE SYNTHÈSE N° 8 : Classes de découverte – participation des parents**

*Monsieur le Maire adjoint aux affaires scolaires* rappelle aux élus la délibération en date du 6 juillet 2011 par laquelle le conseil municipal a approuvé les nouveaux tarifs proposés à compter de la rentrée scolaire 2011/2012 pour la participation des parents au séjour scolaire à la demande de la Trésorerie.

Il indique que les séjours scolaires pour l'année 2012/2013 sont fixés de la façon suivante :

GRUPE SCOLAIRE	CLASSES	PERIODE	COUT	NBRE ENFANTS	COUT PAR ENFANT
Ecole des Baux	2 CM2	8 au 12 avril	10 650	50	213 €
Ecole des Baux	2 CE1	28 janv au 1 <sup>er</sup> fév	12 880	56	230 €
Ecole Véronique Hébert	CE1	28 janv au 1 fév	6 210	27	230 €
Ecole Véronique Hébert	CM2	28 janv au 2 fév	8 850	25	354 €

La participation pour l'année scolaire 2012 / 2013 est inchangée à savoir :

Participations	2012-2013
<b>plancher</b>	<b>10,00€</b>
<b>médian</b>	<b>20,00€</b>
<b>plafond</b>	<b>30,00€</b>

Il indique que ces montants seront inchangés pour l'année scolaire 2013 / 2014.

**POUR : 26**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 1**

**NOTE DE SYNTHÈSE N° 9 : Nouveaux rythmes scolaires**

**Monsieur le Maire Adjoint délégué aux affaires scolaires** présente la réforme des nouveaux rythmes scolaires à l'école primaire. Il en rappelle les grandes lignes.

Avec la publication du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 sur l'organisation des temps scolaires, l'objectif de la réforme est d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et contribuer à leur réussite.

Pour cela, il est nécessaire de mieux répartir les heures de classe sur la semaine avec un allègement de la journée de 45 minutes en moyenne et une organisation sur 4 journées et demie avec le mercredi matin. La demi-journée du mercredi matin peut être reportée au samedi matin par dérogation.

La journée ne peut excéder 5 heures 30. La pause méridienne peut être rallongée ou diminuée sans pouvoir être inférieure à 1 heure 30. Les nouveaux rythmes scolaires doivent permettre une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires.

Un Projet Educatif Territorial (PEDT) peut être élaboré en concertation avec les enseignants, les parents d'élèves, les responsables jeunesse, les élus et le milieu associatif. Il constituerait donc un nouvel outil pour proposer aux élèves des activités périscolaires plus diversifiées.

Pendant le temps périscolaire, le taux d'encadrement par animateur passe à 14 pour les enfants de moins de 6 ans (au lieu de 10), à 18 pour les enfants de plus de 6 ans (au lieu de 14). Les intervenants éventuels lors des ateliers mis en place par la municipalité sont comptabilisés dans l'effectif des animateurs.

La mise en place de la réforme nécessitera une nouvelle planification des temps de travail des personnels du Service Enfance Jeunesse (Animateurs et ATSEM) afin d'adapter les horaires à la nouvelle répartition du temps de classe et des temps d'accueil périscolaires.

Un fonds d'amorçage de 50 euros par enfant scolarisé est prévu au titre de l'année scolaire 2013/2014 pour les communes qui adopteront le principe des 9 demi-journées semaine à la rentrée de septembre 2013.

Le conseil d'école élémentaire Les Baux réuni le 15 février 2013 et le conseil d'école primaire Véronique Hébert réuni le 5 février 2013 se sont prononcés pour un report de la mise en place de la réforme en septembre 2014. Le conseil municipal doit se prononcer sur un éventuel report de la mise en place de la réforme pour septembre 2014.

La demande de report en 2014 doit être transmise au Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) au plus tard le 31 mars 2013 par lettre recommandée.

Monsieur le Maire Adjoint propose la mise en place d'un comité de pilotage composé de représentants d'élus, d'enseignants, de parents d'élèves, du milieu associatif et du service jeunesse.

Cette réforme, que nous souhaitons mener à bien, permettra aux différents acteurs de travailler en concertation autour d'un projet commun pour une meilleure réussite éducative de tous les enfants.

**POUR : 27****CONTRE : 0****ABSTENTION : 0**